



LIVRET D'ACCUEIL

E.I. Valérie Rosello – 18 rue de L'Antonnière
72650 SAINT SATURNIN

Référente handicap

06.18.47.42.14

valerie.rosello.consultante@gmail.com

NUMÉRO DA : 52720180672

N° SIRET : 40776840700089

Code NAF : 7022Z



Photo de [Startup Stock Photos](#) provenant de Pexels

BIENVENUE !



RESPONSABLE DU CENTRE À CONTACTER EN CAS DE BESOIN :

Dirigeante – consultante en évolution professionnelle

Commerçante pendant plus de 20 ans, j'ai souhaité me reconvertir, donner une orientation différente à ma vie professionnelle. Toute personne a en soi des ressources inexplorées, ma mission est de vous permettre de les exploiter pour concrétiser votre projet.



Contact

- ▶ Valérie ROSELLO
- ▶ @ : valerie.rosello.consultante@gmail.com
- ▶ ☎ : 06.18.47.42.14
- ▶ Formations du Lundi au samedi sur RDV, disponible pour le suivi des bénéficiaires en dehors des heures de formation (en cas de besoin, prenez contact par mail ou téléphone). On s'adapte à votre rythme!
- ▶ Vous pouvez contacter Valérie pour toutes questions sur le fonctionnement du centre ou en cas de désaccord ou de litige.
- ▶ Les CGV, le catalogue de prestations ainsi que le programme du bilan de compétences et des atelier T.R.E. sont téléchargeables sur le site: www.vr-avenir.fr

SOMMAIRE

- ▶ Modalités
- ▶ Catalogue de formation à distance
- ▶ Adresses utiles
- ▶ Code déontologique
- ▶ Présentation de l'entreprise

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ▶ Formations dispensées à distance par visioconférence (WhatsApp, Skype, Messenger, Teams, Zoom ou autres moyens), par telephone.
- ▶ Possibilité de réaliser des accompagnements en présentiel (sur le département /Le Mans en bureau de coworking) ou en entreprise Hors département sous conditions (contactez-nous en amont pour toutes informations et conditions).
- ▶ Prestations individuelles (Bilan de compétences – reclassement professionnel – bilan d'orientation scolaire) ou au choix individuelles / collectives (ateliers T.R.E. – ateliers orientation scolaire)
- ▶ L'accès aux prestations se fera après le délai legal de 14 jours à compter de la contractualisation (délai de retractation prévu par la loi), la prise de contact se fait soit via le formulaire de contact du site, par mail ou telephone (les modalités sont indiquées sur le site) sous 24h. Un entretien est propose pour prendre en compte vos besoins et vous faire une proposition.
- ▶ Pour toutes demandes spécifiques de personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier les solutions envisageables.

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LEGAL DU BILAN DE COMPÉTENCES

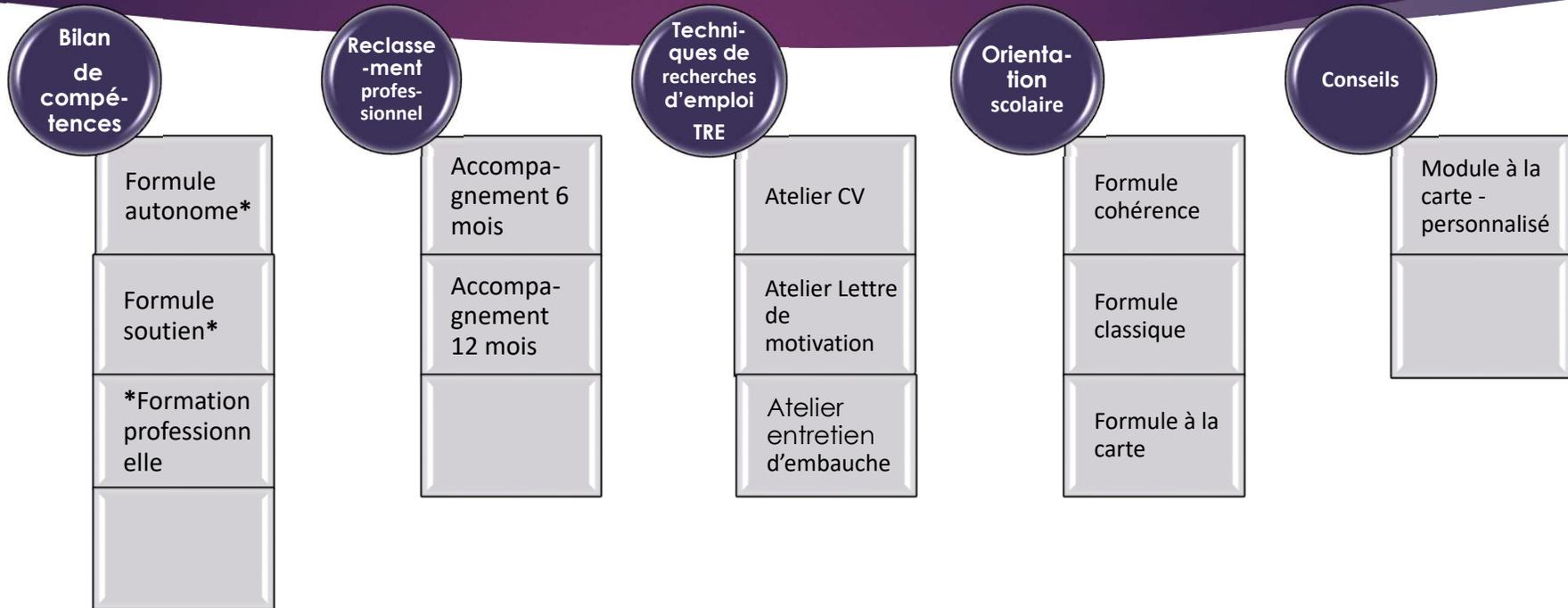
Le cadre légal et réglementaire du bilan de compétences est défini par la loi :

- Code du travail : articles L6313-1 à 10 et L 6322-32 à 50
- Le décret n°2018-771 : loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

*Concernant les agents de la fonction publique, des textes particuliers s'appliquent : la loi de 2007 :

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État
- Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires et des ouvriers de l'État
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

Catalogue de PRESTATIONS



* 100% pris en charge par le CPF



Projets – choix – décisions Parcours professionnel

Pour tous renseignements complémentaires,
conditions tarifaires: nous consulter en
amont

www.vr-avenir.com



Image par chenspec de Pixabay

PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE



Accompagnement gratuit des salariés du privé par un CEP (conseiller en évolution professionnelle) pour tout projet de reconversion (montage de dossier, congé formation / démission pour reconversion...)

✓ Salarié du secteur privé quel que soit votre temps de travail

En CDI, CDD, intérimaires, intermittents sous certaines conditions

- Projet démissionnaire
- Projet de transition professionnelle

Pour la région pays de la Loire:

<https://www.transitionspro-pdl.fr/je-suis-un-salariee/financer-mon-projet/>
02 40 20 28 00

Pour toute région:

<https://www.transitionspro.fr/>

LIENS UTILES

Législation et formation professionnelle

- ▶ <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/article/la-formation-professionnelle-principes-generaux>
- ▶ <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/reglementation-et-legislation-de-la-formation-professionnelle>

La formation professionnelle tout au long de la vie

- ▶ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006132349/#LEGISCTA000006132349

ADRESSES UTILES - SARTHE

- ▶ MDPH (MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA SARTHE)

11 RUE DU PIED SEC – 720169 LE MANS – 02.43.54.11.90 OU 0800.52.62.72

- ▶ SARTHE AUTONOMIE

[HTTPS://WWW.SARTHE.FR/SOLIDARITE-AUTONOMIE/SARTHE-AUTONOMIE](https://www.sarthe.fr/solidarite-autonomie/sarthe-autonomie)

- ▶ CAP EMPLOI SARTHE- BÂTIMENT 168

11 RUE DU PIED SEC – 72100 LE MANS – 02.43.50.07.80

E-MAIL : SCE@CAPEMPOI72.FR

[HTTPS://WWW.CAPEMPOI-72.COM/](https://www.capeemploi-72.com/)

- ▶ AGEFIPH (ASSOCIATION DE GESTION DU FOND POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES) - 0800.11.10.09

[HTTPS://WWW.AGEFIPH.FR/](https://www.agefiph.fr/)

- ▶ DÉLÉGATION RÉGIONALE AGEFIPH PAYS DE LA LOIRE - RÉFÉRENT PAYS DE LA LOIRE DAMIEN GOUGEON

D-GOUGEON@AGEFIPH.ASSO.FR

02.40.48.30.68

- ▶ RÉFÉRENT AGEFIPH SARTHE – MME NATHALIE VAVASSEUR – CFA CCI LE MANS SARTHE

NATHALIE.VAVASSEUR@LEMANS.CCI.FR

02.43.40.60.54

- ▶ ANNUAIRE DÉLÉGATIONS

[HTTPS://WWW.AGEFIPH.FR/ANNUAIRE](https://www.agefiph.fr/annuaire)

- ▶ SAMETH SARTHE - SANTÉ AU TRAVAIL 72

46 AVENUE FRANÇOIS MITTERAND 72055 LE MANS CEDEX 2

TÉLÉPHONE : 02 43 82 82 74

E-MAIL : ACCUEIL@SAMETH72.ORG

[HTTP://WWW.CAPEMPOI72.FR/PARTENAIRES/SAMETH/](http://www.capeemploi72.fr/partenaires/sameth/)

AUTRES ORGANISMES

DREETS:

Les Directions
régionales de
l'économie, de
l'emploi, du travail et
des solidarités

<https://dreets.gouv.fr/>

- la politique du travail et l'inspection du travail
- l'insertion sociale et professionnelle.

CCI Mans et Sarthe

1 boulevard René Levasseur - CS
91435 - pleloup@lemans.cci.fr - 72002
LE MANS CEDEX 2
02 43 21 00 00 -

<http://www.lemans.sarthe.cci.fr>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe

5 Cour Étienne Jules Marey, 72000 Le
Mans
02 43 74 53 53

[https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/
pays-de-la-loire/sarthe-72](https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/pays-de-la-loire/sarthe-72)

DIVERS SERVICES

▶ VIOLENCES

▶ CAAAV / accompagnement des auteurs

▶ 3919 - Violences femmes infos

<https://www.solidaritefemmes.org/nous-trouver>

▶ 116 006 - Numéro d'aide aux victimes

▶ ADDICTIONS

Association Addictions France

<https://www.anpaapdl.org/page-0-0-0.html>

▶ DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE

<https://www.croix-rouge.fr/Nos-actions/Action-sociale/Ecoute-acces-aux-droits/Croix-Rouge-Ecoute-service-de-soutien-psychologique-par-telephone>

0 800 858 858 appel gratuit

- **Organisation et statut des formateurs :**
- **Personnes de l'organisme – nombre de formateurs :1**
- Travailleur indépendant / gérante non salariée : 1
- Valérie Rosello : dirigeante, formatrice et référente handicap
- Statut de l'organisme : EURL – E. I. Valérie ROSELLO



Souplesse, adaptabilité sont aujourd'hui des savoir-être que nous devons tous développer et cela commence par moi-même ! Que cela soit dans votre rythme d'accompagnement, dans le planning, les méthodes et outils utilisés, tout est mis en œuvre pour vous permettre de respecter vos besoins, d'être à votre écoute tout en conservant une certaine dynamique nécessaire à l'atteinte de vos objectifs !

CODE DÉONTOLOGIQUE

▶ LE SECRET PROFESSIONNEL

Les entretiens réalisés dans le cadre des actions de formations et les informations relatives aux bénéficiaires sont échangés dans le cadre du secret professionnel. Les formateurs ainsi que toutes personnes exerçant des activités au sein de l'organisme de formation sont tenus au **secret professionnel**. Ils sont réalisés dans le **respect de la personne dans sa globalité**. Les formateurs sont soumis à un devoir de discrétion et de **confidentialité**.

▶ LA NEUTRALITÉ :

Ces entretiens respectent les principes de **neutralité** et **d'indépendance de jugement** vis-à-vis des tiers et du bénéficiaire. Ils se déroulent en toute transparence et avec honnêteté. L'authenticité, l'intégrité favorisent la confiance nécessaire au bon déroulement de la prestation.

▶ LE BILAN DE COMPÉTENCES :

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le **consentement** du travailleur / bénéficiaire. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse illustrant le projet, les compétences, connaissances et les étapes nécessaires à sa réalisation. Ce document de synthèse coconstruit peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Ces documents peuvent être conservés une année si le bénéficiaire en fait la demande par écrit (décret R6322-59). Dans le cas contraire, ils seront détruits dès la fin du bilan.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

LA FORMATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA VIE

- Pour tous les salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, professions libérales – Secteur public et privé.
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Faire un point de ses compétences, connaissances et les optimiser
- Découvrir de nouveaux univers
- Améliorer sa productivité
- Développer son employabilité
- Valoriser ses compétences
- S'adapter aux nouvelles méthodes, technologies

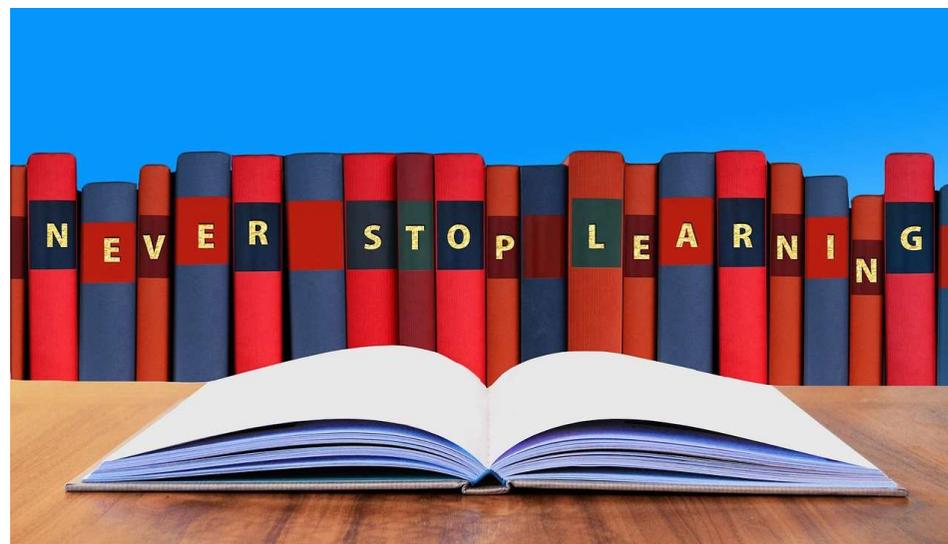


Image par Gerd Altmann de Pixabay